

Pôle proximité citoyenneté culture
Service arts visuels

Rapporteur : Catherine GENTILE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_080
SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

29 - EXPOSITION ESTIVALE AU CHÂTEAU DES RAVALET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FRAC NORMANDIE

Après le succès de l'exposition « La Belle Vie » en 2022 (13 590 visiteurs), la commune de Cherbourg-en-Cotentin poursuit son travail de collaboration et d'échange avec le FRAC Normandie (fonds régional d'art contemporain) dans le site emblématique du château des Ravalet. Une façon de faire dialoguer le patrimoine et la création actuelle et de rendre visible et accessible l'art contemporain de niveau national et international.

L'ambition est double : d'une part l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à la culture pour les habitants, d'autre part et dans le même temps, contribuer au rayonnement de la ville et à son image positive, en mouvement, qui se questionne.

Les fonds régionaux d'art contemporain sont des collections publiques d'art contemporain, créées en 1982 dans le cadre de la politique de décentralisation mise en place pour permettre à l'art d'aujourd'hui d'être présent dans chaque région. Les FRAC ont également une mission de diffusion de leur collection dans leurs murs et au dehors.

La convention ci-annexée précise les modalités du partenariat et de l'organisation de l'exposition intitulée « ô dingos, ô châteaux », qui aura lieu du 22 juin au 22 septembre 2024.

L'exposition « ô dingos, ô châteaux » présentera un ensemble d'œuvres de la collection du FRAC Normandie, réunies pour leur excentricité ou leur exubérance, que ce soit dans la forme ou le sujet, plaçant le château sous le signe de la folie et de la décadence. Ces œuvres seront présentées dans les espaces intérieurs et extérieurs du château des Ravalet. Le choix des œuvres et la scénographie font l'objet d'un échange en continu entre les deux parties. L'exposition bénéficie du dispositif « collection & artiste invité·e » initié par le FRAC Normandie qui consiste à associer l'œuvre d'un·e artiste invité·e. Romuald Jandolo est l'artiste invité.

Cette exposition intègre la programmation de la 5ème édition du Festival Normandie Impressionniste. Cette édition, qui célébrera les 150 ans de l'impressionnisme, reflétera l'esprit d'invention propre à ce mouvement artistique révolutionnaire à travers une programmation réunissant œuvres historiques et pratiques contemporaines. Ce label accordé par le conseil scientifique du festival vient saluer la qualité de l'événement proposé et apporter un important relais de communication. Pour sa dernière édition le festival Normandie Impressionniste a généré un public de plus d'un million de visiteurs sur le territoire normand. Pour cette exposition, le FRAC Normandie, en qualité de porteur de projet, est signataire de la convention de partenariat avec le GIP Normandie Impressionniste.

Grâce notamment à la mise à disposition des moyens internes tant du FRAC Normandie que de la Ville, cette exposition d'envergure, présentant des pièces d'artistes nationaux et internationaux, et pour certaines encore jamais exposées, affiche un budget prévisionnel de la commune très faible de 6 250 €, qui sera imputé sur les lignes de fonctionnement du service arts visuels.

Le conseil municipal est invité à approuver le principe de ce projet et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée et ses avenants le cas échéant.

Vu l'avis favorable de la commission n° 4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 21h15		Nombre de votants : 55	
<u>Pour</u> : 54	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 1 David MARGUERITTE

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 10 avril 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 52

Date de la convocation et de son affichage : 28 mars 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le dix avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 28 mars 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence (mandataire VARENNE Valérie à son départ 21h45) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 20h30) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 21h11) - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h57) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h26) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire PLAINEAU Nadège à son départ 19h37) - ISOIRD Valérie (mandataire MARTIN Patrice jusqu'à son arrivée 19h08) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin (arrivée 17h37) - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 19h48) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée 17h29) - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (mandataire LEQUILBEC Frédéric à son départ 18h20) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINEAU Nadège (mandataire VARENNE Valérie jusqu'à son arrivée 18h15) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal a donné procuration à VIVIER Nicolas
MARGUERITTE Camille a donné procuration à FRANÇOISE Bruno
SAGET Eddy a donné procuration à HÉRY Sophie

Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Frac Normandie

CHERBOURG
en Cotentin

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN (FRAC) NORMANDIE

3 place des martyrs-de-la-Résistance 76300 Sotteville-lès-Rouen

Représenté par Monsieur Vincent Pécoil, Directeur

Ci après nommé « Le Frac Normandie »

VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

10 Place Napoléon Cherbourg-Octeville, 50108 Cherbourg-en-Cotentin

Représentée par Monsieur Benoit ARRIVÉ, Maire

Ci après nommée « la Ville de Cherbourg-en-Cotentin »

Article 1. Objet de la convention

Le Frac Normandie et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engagent conjointement à organiser une exposition dans le contexte de la période estivale 2024 et destinée à une découverte de l'art contemporain au sein d'un patrimoine dédié, le Château des Ravalet.

Après accord avec la Ville de Cherbourg-en Cotentin, l'exposition intitulée *ô dingos, ô châteaux* aura lieu du 22 juin au 22 septembre 2024.

La date du vernissage est fixée au samedi 22 juin.

La présente convention a pour objectif de fixer le cadre général du partenariat entre les parties et de définir les termes et les conditions dans lesquels les parties vont coopérer pour la mise en œuvre de cette exposition.

Article 2. Exposition de collection(s) du Frac Normandie et artiste invité au château des Ravalet.

L'exposition *ô dingos, ô châteaux* présente un ensemble d'œuvres de la collection du Frac Normandie dans les espaces intérieurs et extérieurs du site du château des Ravalet situé 387 Avenue du château des Ravalet.

Le choix des œuvres et la scénographie font l'objet d'un échange en continu entre les deux parties.

L'exposition bénéficie du dispositif « collection & artiste invité-e » initié par le Frac Normandie qui consiste à associer pour chaque exposition de collection sur le territoire normand l'œuvre d'un-e artiste invité-e en lien direct ou indirect avec le territoire normand.

Romuald Jandolo est l'artiste invité.

Cette invitation fera l'objet d'un contrat dédié entre l'artiste et le Frac Normandie.

Article 3. Engagements des parties

Pour la bonne tenue de l'exposition, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin met à disposition à titre gratuit des espaces dédiés, sécurisés et mis en état avec éclairage adapté au sein de château des Ravalet.

Les dates du montage sont fixées à partir du 10 juin de concert avec les services techniques respectifs du Frac Normandie et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et les dates de démontage à partir du 23 septembre 2024.

Le Frac Normandie s'engage à envoyer la liste complète des œuvres et le montant des valeurs d'assurance au plus tard un mois avant le montage de l'exposition. Les œuvres font l'objet d'un prêt à titre gratuit.

Le Frac Normandie prend à sa charge le transport, l'accrochage et le décrochage des œuvres de sa collection et de l'artiste invité. Il organise l'ensemble du montage de l'exposition de concert avec les services techniques dédiés de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et en lien avec l'artiste invité.

La Ville de Cherbourg-en Cotentin prend en charge financièrement l'assurance clou à clou des œuvres exposées et fournit au Frac une attestation d'assurance obligatoire avant tout transport d'œuvres.

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin apporte son soutien logistique aux transports aller et retour d'une ou plusieurs œuvres.

La Ville de Cherbourg-en Cotentin prend également à sa charge la réalisation et l'impression des outils de communication et leur diffusion, le gardiennage de l'exposition et l'organisation du vernissage.

Le Frac Normandie prend seul en charge la rémunération de l'artiste invité au titre de la présentation publique de son œuvre ainsi que ses défraiements qui font l'objet d'un contrat dédié.

Le Frac Normandie prend en charge les éventuels droits d'exposition à payer aux artistes représentés au sein de l'exposition.

Article 4. Communication et médiation

4.1 Communication

La Frac Normandie et la Ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engagent à diffuser les informations relatives à l'exposition sur leurs supports de communication habituels (site internet, réseaux sociaux, programme, newsletter, etc.)

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin conçoit le carton d'invitation.

Le Frac Normandie prépare le contenu du communiqué de presse et le met en page le cas échéant.

L'ensemble des outils de communication font l'objet d'une v
deux parties avant impression et envoi.

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin assure l'impression et la diffusion du carton d'invitation.

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin organise la rencontre avec les médias locaux.

Le Frac Normandie relaie l'exposition auprès de son fichier presse.

Chaque partie s'engage à être présent pour des entretiens avec la presse et à partager les retours dans la presse (articles, brèves, etc.).

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin et le Frac Normandie conçoivent chacun dans le respect de leur charte graphique respective une « e invitation » envoyée à leur listing mail respectif 10 jours avant le vernissage.

4.2 Accueil et médiation

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin s'engage à assurer l'accueil de l'exposition auprès de son public et à lui communiquer l'ensemble des documents mis à disposition à cet effet.

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin conçoit le document de salle destiné au public à partir des textes et notices fournis par le Frac Normandie.

Article 5. Durée de la convention et litiges

La durée de la convention est conclue pour la période de conception, de réalisation et de valorisation de l'opération.

Toute contestation pouvant résulter du présent contrat devra être réglée par voie de négociation directe et amiable entre les parties.

Tout litige lié notamment à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat et qui ne serait pas réglé à l'amiable, sera porté devant les tribunaux compétents de Rouen.

Fait à Cherbourg, le

Pour le Frac Normandie
Vincent PÉCOIL
Directeur

Pour La Ville de Cherbourg-en Cotentin
Benoit ARRIVÉ
Maire